

CONDITIONS D'ESSAI CLIENTS 2018 EN CIRCUIT FERME

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Nom, prénom :

Date de naissance

Adresse :

Email :

Téléphone fixe / mobile :

Ci-après désigné « l'emprunteur »

Et

YAMAHA MOTOR EUROPE NV / Succursale FRANCE, (établissement de YAMAHA MOTOR EUROPE NV, société par actions au capital de 347 787 000 €), située 5 avenue du Fief, ZA les Béthunes, 95310 Saint Ouen l'Aumône, et enregistrée au RCS de Pontoise sous le n° 808 002 158 (SIRET 808 002 158 00026) – N° TVA : FR 57 808002158, représentée par Mr Vincent THOMMERET, Directeur National,

Ci-après désigné « le prêteur »

1. OBJET DU CONTRAT

Dans le but de faire connaître les produits Yamaha, le prêteur met à disposition de l'emprunteur le(s) véhicule(s) deux roues motorisées de marque Yamaha ci-dessous cochés, au cours de _ session(s) qui aura(ont) le lieu __/__/201_ sur circuit fermé.

YZF-R3

YZF-R6

YZF-R1

YZF-R1M

Etat mécanique et esthétique du(es) véhicule(s) prêté(s) :

2. CONDITIONS GENERALES DE L'ESSAI

L'emprunteur déclare être civilement et pénalement responsable du véhicule qui lui est confié et dont il se constitue gardien et renonce tant à titre personnel qu'au nom de ses ayants droits à toute action contre le prêteur, toute société du groupe YAMAHA ou tout autre intervenant à l'essai.

L'emprunteur s'engage à :

- ⊗ ne pas prêter le véhicule à une tierce personne mais au contraire à réaliser lui-même l'essai ;
- ⊗ veiller, pendant la durée de l'essai, en bon père de famille, c'est-à-dire avec bon sens et prudence, à la garde et la conservation du véhicule prêté ;
- ⊗ supporter tout accident dans lequel le véhicule serait impliqué ;
- ⊗ ne pas conduire le véhicule sous l'emprise de l'alcool, de la drogue ou de toute autre substance qui pourraient altérer ses facultés et/ou son jugement ;
- ⊗ porter les équipements de sécurité indispensables listés ci-dessous, et à rendre le cas échéant ceux qui auraient été prêtés en fin d'essai, cochés ci-dessous :

casque intégral homologué NF

gants de motos avec renforts homologués

Protection dorsale

combinaison une ou deux pièces attachées

bottes de moto

autre (à préciser) :

3. DEPÔT DE GARANTIE

Le prêt pour essai ne pourra avoir lieu qu'après versement d'un dépôt de garantie d'un montant de _____ € (selon barème*), destiné à couvrir tout préjudice que le prêteur pourrait subir du fait de la survenance d'un sinistre. Cette somme sera conservée par le prêteur jusqu'à la restitution du véhicule.

La garantie sera conservée par le prêteur en cas de dommages causés au véhicule, vol ou incendie dont la responsabilité pourrait être imputée à l'emprunteur, et viendra en déduction des sommes dues au titre des frais de remise en état ou de l'estimation mentionnée ci-avant.

Le dépôt de garantie sera restitué sans intérêt uniquement si l'emprunteur restitue le véhicule dans l'état où il se trouvait lorsqu'il l'a emprunté (***) et sous réserve de la parfaite exécution de l'ensemble des présentes conditions.

Si le montant du préjudice causé au véhicule loué est inférieur au montant de la garantie, le remboursement de la

différence sera adressé à l'emprunteur par virement ou chèque bancaire dans un délai maximum de 30 jours. L'emprunteur accepte d'ores et déjà que le prêteur puisse prélever la somme due sur son compte au moyen de la pré-autorisation bancaire ou par encaissement du chèque remis à titre de dépôt de garantie.

Si le montant du préjudice causé au véhicule loué est supérieur au montant de la garantie, le prêteur conservera le montant du dépôt initial et se réservera le droit de facturer le restant dû à l'emprunteur, qui accepte d'ores et déjà d'en supporter la totale responsabilité pécuniaire.

Il appartient à l'emprunteur de fournir tout document propre à justifier que les risques encourus ne relèvent pas de son fait. Dans l'hypothèse où l'emprunteur ne serait pas déclaré responsable des dommages ou de la perte subie, le dépôt de garantie lui sera restitué.

4. COUVERTURE DES RISQUES

Le prêteur déclare avoir souscrit une assurance responsabilité civile auprès de la compagnie MSIG Insurance Europe AG Amsterdam - police n°VO100081839.

L'emprunteur reconnaît également avoir été informé que la perte ou le vol du véhicule prêté ne sont pas assurés par le prêteur et qu'il a donc la faculté, s'il n'est pas déjà assuré de ce chef, de souscrire une assurance à cet effet pour éviter de supporter personnellement les conséquences pécuniaires de la perte ou du vol du véhicule prêté.

L'emprunteur reconnaît avoir été informé que les dommages aux personnes ne sont pas garantis par le prêteur. Il déclare et justifie être garanti par une assurance individuelle accident couvrant les dommages aux personnes, c'est-à-dire tant à lui-même qu'aux tiers.

- Garanties de base n° contrat : 120 135 389 souscrit auprès de la FFM :
 - Pass circuit vitesse à la journée n° :
 - Licence annuelle souscrite le __/__/201_ pour une durée d'un an.
- Garanties complémentaires n° 120 135 390 option 1 [], option 2 [], ou option 3 [] souscrites auprès de la FFM :
 - Pass circuit vitesse à la journée n° :
 - Licence annuelle souscrite le __/__/201_ pour une durée d'un an.

L'emprunteur :

- accepte les conditions de cet essai ;
- accepte de recevoir par email, sms ou courrier des informations commerciales et marketing de YAMAHA *** ;
- consent et autorise, sans contrepartie ou compensation, le prêteur à utiliser sur e compte Facebook et l'album Flickr de Yamaha***.son image pour des photos, vidéos ou toute autre reproduction de sa personne, susceptibles d'avoir été prises ou enregistrées pendant la période du prêt.

L'emprunteur certifie l'exactitude des renseignements fournis.

Fait à Le

Signature de l'emprunteur
(précédée de la mention « lu et approuvé »)

Signature du prêteur

* Barème dépôt de garantie : 500 euros pour l'essai d'une moto YZF-R3 (estimée à 5 799 €), 600 euros pour l'essai d'une moto YZF-R6 (estimée à 13 999 €), 1500 euros pour l'essai d'une moto YZF-R1 (estimée à 18 999 €) et 2000 euros pour l'essai d'une moto YSF- R1M (estimée à 23 999 €).

** Selon la fiche de contrôle départ / retour du véhicule signé par les deux parties

*** Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression de vos données personnelles, et pouvez à tout moment exercer ce droit en adressant un courrier à l'adresse du concessionnaire qui organise ces essais ou auprès de YAMAHA MOTOR EUROPE NV SUCCURSALE France (YMENV), ZA Les Béthunes, 5 avenue du Fief, 95310 ST OUEN L'AUMONE - RCS PONTOISE 808 002 158.